

Service information énergie-climat (SIEC)





QU'EST-CE QU'UN SERVICE INFORMATION ÉNERGIE-CLIMAT ?

Service public de proximité à destination de toutes et tous, et mis en place à l'échelle d'un territoire pour accélérer la transition énergétique, écologique et climatique vers un développement durable.

QUELS BÉNÉFICES POUR MON TERRITOIRE ?



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

LES POINTS D'INFORMATION SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE EN TUNISIE

Selon une étude de rentabilité, 1 Dinar tunisien (DT) investi sur le SIEC a généré

3 DT/an d'économie d'énergie chez les clients conseillés, **1,5 DT/an** d'économie de subventions pour l'Etat et **23 DT** de travaux de rénovation et d'achats en équipements économes soit un coût de **0,092 DT/kwh** économisé.

L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT D'AIX-MARSEILLE

42% des personnes conseillées indiquent que le SIEC a beaucoup contribué à leur prise de décision pour les travaux de rénovation du bâtiment.

LA CELLULE INFO ÉNERGIE D'OUDJA

Etude des problématiques énergétiques dans

1400 habitats de **4 quartiers** en **1 semaine** par **31 enquêteurs**.

LE CENTRE INFO ÉNERGIE DE CHEFCHAOUEN

55% des personnes conseillées ont adopté de nouvelles pratiques, et

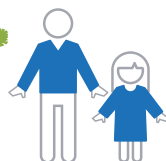
72% ont changé leurs ampoules.



LES ACTEURS PUBLICS
collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, bailleurs sociaux...



LES ACTEURS ACADÉMIQUES
instituts de formation, écoles, universités...



LES HABITANTS
propriétaires ou locataires de leur logement, en maison ou immeuble...



LES PROFESSIONNELS
entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs...



LES ASSOCIATIONS
de quartier, de consommateurs...

COMMENT INTERVIENT UN SIEC ?

Selon ses missions, les moyens alloués et la configuration du territoire (superficie, urbain ou rural), le SIEC peut prendre différentes formes : simple bureau, bâtiment entier dédié construit spécifiquement à cet usage, véhicule aménagé.

Les SIEC disposent de ressources pédagogiques, d'équipements de démonstration et d'instruments de mesure. Les équipes d'un SIEC peuvent intervenir sur place ou se déplacer auprès des publics cibles. La taille et les compétences de l'équipe vont fortement influencer sur la qualité et l'ampleur des interventions.



Une unité mobile pour faciliter la sensibilisation dans tous les quartiers.



Un SIEC peut intervenir lors d'événements grand public ou privé.



Au Centre Info Energie, tous types de publics viennent.



Une sensibilisation au plus près des usagers comme ici sur l'éco-conduite.

COMMENT METTRE EN PLACE UN SERVICE INFORMATION ENERGIE-CLIMAT SUR SON TERRITOIRE ?

La mise en place d'un SIEC, de l'idée à l'opérationnalisation, peut prendre entre 1 et 6 an(s). Ce processus itératif et évolutif est fondé sur 5 composantes interdépendantes :

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

Projeter un SIEC sur un territoire s'inscrit dans la **planification stratégique de la collectivité locale** et s'articule avec des outils de planification énergie-climat. Un **inventaire des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre** permet d'identifier les secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire dont le parc municipal. Pour connaître plus précisément les profils énergétiques par public et les problématiques sociales connexes, on réalise des **diagnostics socio-énergétiques**. Des **études sectorielles** apportent une meilleure compréhension des leviers de changement sociaux, culturels, économiques ou encore

juridiques dans des actes comme la construction et la rénovation de bâtiment, l'achat et l'utilisation d'équipements électroménagers, le chauffage, le rafraîchissement, les déplacements. Réalisés de façon **participative**, ces diagnostics constituent des opportunités d'élaborer une **cartographie des acteurs**, de partager les enjeux du territoire tout en mobilisant. Ces éléments permettent de définir les missions, **publics cibles, modes d'intervention et plan d'action opérationnel du SIEC** en vue de toucher le plus grand nombre et d'avoir des impacts significatifs et mesurables.

GOVERNANCE ET FORME JURIDIQUE

La forme juridique et le type de portage sont déterminants pour définir le mode de gouvernance. Ils **varient en fonction du contexte** réglementaire et juridique et des arbitrages des commanditaires et financeurs. Le service peut être porté :

➤ par un opérateur étatique (exemple du partenariat Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) - Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) en Tunisie

➤ en propre par une collectivité locale (exemple d'Oujda et de Chefchaouen dans une deuxième phase)
➤ par une collectivité et délégué au secteur associatif (exemple de Chefchaouen)
➤ par plusieurs acteurs sous une forme associative ou de partenariat public-privé (exemple de Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

Ces différents types d'acteurs sont associés au processus de décision (la gouvernance) et à la gestion des SIEC à travers différentes modalités allant de la consultation à la codécision. La mobilisation des parties prenantes dans la durée est un enjeu clé pour la pérennisation des SIEC : il convient de mettre en place des espaces de dialogue et/ou des instances de gouvernance collaboratives.

INSTITUTIONS PUBLIQUES CENTRALES

Qui ? Les Ministères et agences nationales de maîtrise de l'énergie - représentées dans les territoires par leurs services déconcentrés

Quoi ? Définissent le cadre réglementaire de la planification énergie/climat et des dispositifs nationaux d'appui aux SIEC : modèles économiques et juridiques, formation des conseillers, communication

INSTITUTIONS PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Qui ? Les collectivités territoriales (communes, régions...) et leurs agences spécialisées (agences urbaines, de développement local...)

Quoi ? Elaborent les politiques environnementales locales et jouent un rôle moteur dans le portage, la gestion et le financement des SIEC

SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF

Qui ? Les fournisseurs d'énergie et d'eau, les réseaux de professionnels, bureaux d'études techniques et autres acteurs privés

Quoi ? Ils peuvent apporter des compétences à la gestion opérationnelle des SIEC et relayer les activités de sensibilisation et accompagnement

SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF

Qui ? Les associations locales (défense de l'environnement, des consommateurs, de développement local), instituts de formation et autres structures de la société civile locale

Quoi ? Ils peuvent apporter leurs compétences au développement, à la gestion opérationnelle et la promotion des SIEC notamment pour la mobilisation et animation territoriale, sensibilisation et conseil aux publics, suivi-évaluation, plaidoyer...



MODÈLE ECONOMIQUE ET FINANCEMENTS

La mission d'établir un modèle économique des SIEC revient aux institutions centrales **dans le cadre du développement des politiques publiques énergie-climat en articulation avec les dispositifs nationaux** de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Comme toute politique publique, les SIEC doivent faire l'objet d'un calcul macro-économique mettant en balance son coût avec les économies générées pour les bénéficiaires : citoyens, entreprises, collectivités, Etat.

Les sources de financement dépendent entre autres des possibilités qu'offre le cadre réglementaire en termes de **fiscalité nationale et/ou locale et de subvention des associations**. Des financements privés renvoient au dilemme de l'indépendance technique du conseil et de la neutralité du service pour ne pas privilégier tel ou tel fournisseur d'énergie ou fabricant de matériels.

Plusieurs SIEC ont été mis en place sous l'impulsion ou avec l'appui de projets et partenariats de coopération associant des ONG de solidarité internationale, des institutions de coopération et/ou des collectivités locales dans le cadre de la coopération décentralisée. La coopération internationale peut contribuer au fonctionnement d'un SIEC par les mécanismes de collaboration, d'échanges, de partages et de retours d'expériences de territoire à territoire, de renforcement de capacités et de financement.

Elle ne constitue néanmoins pas une source de financement pérenne : le fonctionnement des SIEC en phase de croisière repose principalement sur des **financements publics locaux, régionaux et/ou nationaux**.

Les dépenses de fonctionnement sont dominées par les salaires des équipes qui peut représenter jusqu'à 65% du budget annuel. Le reste permet de couvrir des frais logistiques, d'activités et de communication.

ÉQUIPES ET COMPÉTENCES MOBILISÉES

La mise en œuvre des activités des SIEC est assurée par des personnels disposant de **compétences en matière d'énergie et expérimentés dans la sensibilisation et l'éducation des publics**.

Le dynamisme, la motivation et l'expérience du contact avec le public sont des **critères clés dans le recrutement** de ces personnels. La **mixité** hommes et femmes peut faciliter le contact auprès de certains publics notamment lors de visites à domicile. La **professionnalisation** de ces compétences (par rapport à des

bénévoles) offre de nouveaux **débouchés d'emploi** dans le secteur de l'énergie, notamment pour les jeunes.

La capacité à toucher les publics cibles et la connaissance des dispositifs réglementaires et financiers en évolution constante requièrent une mise à jour régulière des connaissances des équipes. Leur **formation continue** participe également à la pérennisation des postes qui peut être un enjeu important notamment pour les dispositifs portés par la société civile.

SUIVI - ÉVALUATION

Un SIEC est amené à **évoluer dans le temps pour s'adapter** aux priorités et aux ambitions locales ainsi qu'au niveau de progression du territoire et de ses acteurs en matière de transition énergétique et climatique.

Le suivi-évaluation est indispensable pour **connaître et mesurer l'avancement et l'efficacité du SIEC** et doit être anticipé. Il est d'autant plus efficace lorsque **réalisé de manière participative** en impliquant des cibles : participation à des enquêtes, mesures et renvoi de données.

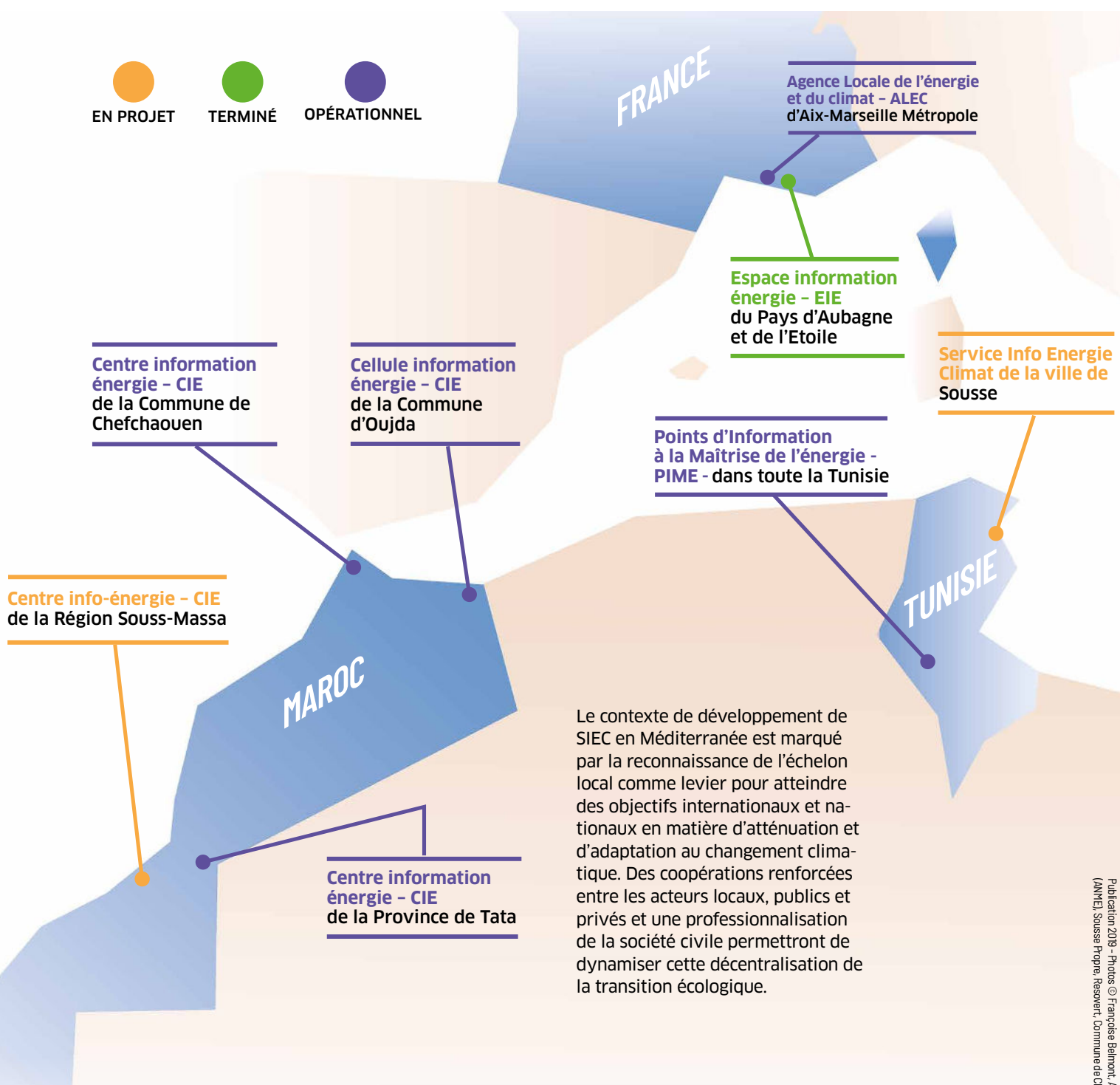
Un comité de suivi, avec une forte **institutionnalisation** de ses représentants, permet une identification et un choix des indicateurs de suivi-évaluation et d'impact en correspondance avec les **indicateurs de politiques publiques** et les dispositifs et moyens de collecte de données déjà existants : recensement, études sectorielles, élaboration de plans d'actions climat et énergie, etc.

LE PROCESSUS DE CAPITALISATION DES SIEC

La démarche de capitalisation des dispositifs d'information Energie-Climat en Méditerranée est soutenue par les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Maroc) dans le cadre de leur coopération décentralisée avec le soutien du Fonds d'appui franco-marocain. Elle réunit des porteurs d'initiatives de France, du Maroc et de Tunisie: agences nationales, collectivités territoriales, profes-

sionnels du solaire et acteurs de la société civile. Le GERES, en collaboration avec l'Observatoire pour la Protection de l'Environnement et des Monuments Historiques (OPEMH)-Tanger, anime dans ce cadre un groupe de travail. Celui-ci s'est réuni pour des visites d'échanges et ateliers de capitalisation à Agadir (septembre 2017), Montpellier et Marseille (octobre 2018 et octobre 2019), Tanger (décembre 2018 et juin 2019).

● EN PROJET ● TERMINÉ ● OPÉRATIONNEL



Le contexte de développement de SIEC en Méditerranée est marqué par la reconnaissance de l'échelon local comme levier pour atteindre des objectifs internationaux et nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Des coopérations renforcées entre les acteurs locaux, publics et privés et une professionnalisation de la société civile permettront de dynamiser cette décentralisation de la transition écologique.